



Communiqué de presse

24.11.2016

25 NOVEMBRE - JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

« Le Luxembourg continue à s'engager en permanence contre la violence à l'égard des filles et des femmes au niveau national et international »

Le 25 novembre est la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, dont l'origine remonte à 1960. Les souffrances endurées par des millions de filles et de femmes à travers le monde, sont bien réelles. Ceci est également valable pour le Grand-Duché du Luxembourg, où le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence a recensé 802 interventions policières et 242 expulsions en 2015 dans le contexte de la violence domestique.

La ministre de l'Égalité des chances Lydia Mutsch souligne que *« la violence ne se laisse pas réduire au contexte conjugal. Les actions de prévention, d'information et de sensibilisation demandent un effort pluridisciplinaire de la part des différents acteurs, administrations et institutions travaillant avec des auteurs et victimes de la violence. »*

La ministre rappelle également que le Luxembourg dispose d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel très performant pour lutter contre la violence domestique. Depuis l'entrée en vigueur de la loi contre la violence domestique en 2003, le ministère de l'Égalité des chances, en coopération avec d'autres acteurs actifs en matière de lutte contre la violence domestique au Luxembourg, a intensifié la lutte contre ce fléau sociétal au niveau de l'information, de la prévention et de la sensibilisation.

L'étude du Luxembourg Institute of Health (LIH) présenté en mars 2015 sur les causes de la violence avait identifié des pistes concrètes pour améliorer la prise en charge des victimes et des auteurs et pour intensifier les efforts en matière de lutte contre la violence domestique, pistes qui sont progressivement mises en œuvre :

- le projet de la « Opferambulanz » (Unité de documentation médico-légale des violences), en collaboration étroite avec le Laboratoire National de Santé, sert à documenter d'un point de vue médico-légal les blessures physiques d'une personne majeure ayant été causées par la commission d'une infraction pénale ;
- la campagne intitulée « La violence domestique fait du mal à toute la famille » de 2012 et rééditée dans la suite renseigne par le biais d'une brochure en plusieurs langues sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- le ministère de l'Égalité des chances et la Confédération des Communautés portugaises luxembourgeoises (CCPL), avec la collaboration des différents acteurs du terrain y associés (la Police, le Parquet, le Service d'assistance aux victimes de la violence domestique et le Service



prenant en charge les auteurs de violence domestique) proposent le projet intitulé « HISTOIRES - THEATRE-DEBAT » Théâtre éducatif dans la prévention de la violence domestique, un outil interactif et adapté, notamment, à la culture et à la langue de la communauté lusophone. Ce projet est l'élément clé de la campagne de sensibilisation pour une meilleure prévention de la violence domestique à l'attention de la communauté lusophone au niveau local respectivement régional. Ce projet sera dans un avenir proche étendu à d'autres communautés étrangères vivant au Luxembourg ;

- le ministère encourage également les organisations conventionnées à prendre leurs propres initiatives afin de mieux cibler l'information et la sensibilisation de la population dès le plus bas âge.

La ministre Lydia Mutsch souligne finalement que cette liste est non exhaustive, *et « que le Luxembourg continue à agir sur le plan national et international en faveur de l'éradication de la violence perpétrée à l'égard des filles et femmes. »* A titre d'exemple, le ministère de l'Égalité des chances est actuellement en train de poursuivre les travaux en matière de ratification de ladite « Convention d'Istanbul » sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances